

Taille réglementaire en Méditerranée : 5 cm ou plus (hors piquants)

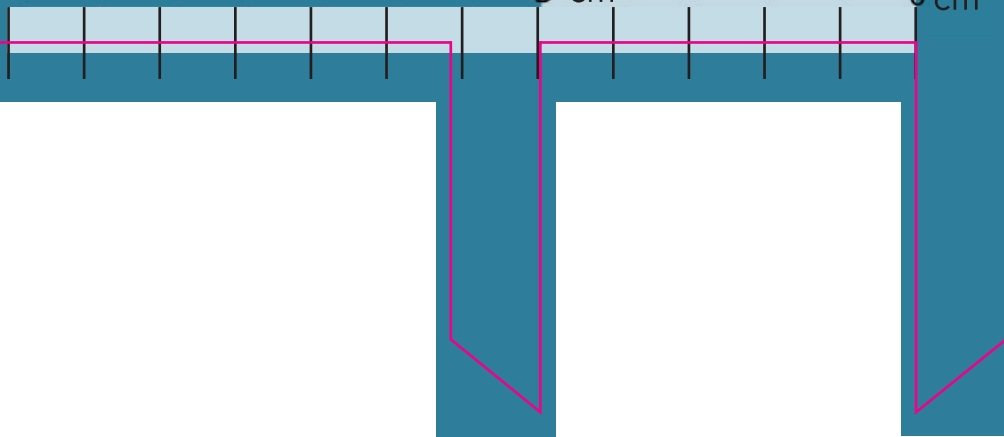
Oursin

Prêt à être cueilli

5 cm

Trop petit

0 cm





Quantités réglementaires :

- 2 douzaines par personne et par jour
- 6 douzaines par bateau de plus de 3 personnes

La pêche est autorisée entre le 1er novembre et le 15 avril.

Valable entre cap Leucate et Cerbère

Restez informés sur : parc-marine-golfe-lion.fr